Image not found or type unknown

Le super dividende : définition

Fiche pratique publié le **15/03/2016**, vu **1331 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Le super dividende est un dividende exceptionnel qui est payé par l'entreprise à ses actionnaires en plus du dividende normal.

1) Caractéristiques

Le super dividende est attribué en plus du premier dividende, lorsque le bénéfice distribuable après les différentes répartitions le permet.

Contrairement au premier dividende, le super dividende peut être distribué en cas de pertes, à conditions d'être prélevé sur les réserves libres.

2) Circonstances

Le super dividende fait suite à la réalisation par la société d'un bénéfice exceptionnel qui provient, le plus souvent, de cessions d'actifs (filiales, terrains).

Le super dividende est attribué à toutes les actions qu'elles soient partiellement libérées ou entièrement libérée.

Plus de précisions : http://www.assistant-juridique.fr/super_dividende.jsp

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés